

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale  
29 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 19<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 18 octobre 2017, à 10 heures

*Président* : M. Jürgenson ..... (Estonie)**Sommaire**

Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/72/8, A/72/311, A/72/360 et A/72/516)**

1. **M. Clos** (Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains – ONU-Habitat), s'exprimant par liaison vidéo, présente le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (A/72/8) ; le rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/72/311) ; la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'Habitat (A/72/360) ; et la note du Président de l'Assemblée générale (A/72/516) prenant acte du résumé établi par le Président de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes et du positionnement d'ONU-Habitat à cet égard.

2. Il indique qu'il est heureux de prendre la parole devant le Comité à l'occasion du premier anniversaire de l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. Le Nouveau Programme pour les villes a annoncé le passage d'une approche réactive qui cible principalement les échecs de l'urbanisation, à une approche proactive qui examine l'urbanisation comme moyen de développement. Depuis l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat, en tant que coordonnateur pour les questions de développement urbain durable et d'établissements humains au sein du système des Nations Unies, continue d'appuyer les efforts de mise en œuvre et élargit ses activités opérationnelles et normatives dans de nombreux pays et villes.

3. Le rapport du Secrétaire général (A/72/311) contient un résumé des activités entreprises par ONU-Habitat au cours de la période considérée à l'échelle mondiale, régionale, nationale et territoriale. Le rapport fournit des informations sur les travaux du Conseil

d'administration, fait le point de la situation financière, donne une mise à jour sur la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) ainsi que des informations sur l'évaluation indépendante d'ONU-Habitat faite par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat.

4. Le document A/72/516 contient un résumé de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les villes et le positionnement d'ONU-Habitat à cet égard, convoquée par le Président de l'Assemblée générale au début de septembre 2017. Dans sa déclaration liminaire à cette séance, la Vice-Secrétaire générale a indiqué que l'urbanisation devait être au centre des efforts de développement et que le système des Nations Unies devait être réformé pour répondre plus sagement aux besoins des villes et des gouvernements et intégrer une nouvelle approche pour les zones urbaines. Elle a également noté que la réforme d'ONU-Habitat devait aller de pair avec l'action menée pour accroître la cohérence et la collaboration dans les travaux des Nations Unies sur les villes. L'écrasante majorité des États Membres soutiennent cette position et un consensus se dégage sur l'idée qu'il n'est pas possible de dissocier les mandats normatif et opérationnel d'ONU-Habitat. Il est essentiel que les États Membres parviennent à un consensus sur une revitalisation d'ONU-Habitat qui soit en mesure de mieux aider les États Membres et les autres parties prenantes à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. À la suite de son adoption lors de la Conférence Habitat III, le Nouveau Programme pour les villes a été approuvé par tous les États Membres dans la résolution 71/256 de l'Assemblée générale. Sa mise en œuvre en cours contribue à la réalisation du Programme pour 2030 et des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres instruments de portée mondiale. Il est important de tirer parti de la démarche participative adoptée lors de la Conférence Habitat III, étant donné que l'urbanisation, pour rester viable à terme, ne peut être que le résultat de l'action des citoyens et des pouvoirs publics, qui doivent participer à tous les niveaux à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Une série de mesures ont été prises à cet effet, notamment une résolution adoptée par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-sixième session en mai 2017, qui encourage la poursuite

de l'élaboration du Cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, en décembre 2016, a défini la marche à suivre, pour les pays de la région, dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ; l'Assemblée des ministres et des autorités de haut niveau sur le logement et le développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes a, en juin 2017 pris des engagements à cet égard. Les pays africains ont adopté une position commune en vue d'Habitat III.

6. Dans le cadre de ses activités, ONU-Habitat démontre que l'urbanisation bien planifiée et bien financée ainsi qu'une bonne législation de la ville constituent un outil de transformation profonde et efficace pour le développement durable, la prospérité, la création d'emplois, en particulier en faveur des populations les plus vulnérables. En ce qui concerne certaines des réalisations d'ONU-Habitat durant la période considérée, il dit que l'échantillon mondial de villes a été choisi pour illustrer des agrégats mondiaux et régionaux de certains indicateurs et que cela contribue au suivi et à l'établissement des rapports du Programme pour 2030. L'Initiative pour la prospérité des villes offre une plateforme permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes ; cette initiative est actuellement appliquée dans plus de 400 villes. En collaboration avec des partenaires internationaux, ONU-Habitat a lancé un programme mondial sur la politique urbaine nationale. Ce programme aide 39 villes dans les opérations de planification urbaine durable et facilite la tâche de nombreux pouvoirs municipaux qui cherchent à dégager des recettes. Le rapport du Secrétaire général (A/72/311) met aussi l'accent sur les travaux d'ONU-Habitat sur la réponse à donner aux crises, aux problèmes du logement, aux services urbains de base, sur les problèmes de la législation foncière et de la gouvernance urbaine ainsi que sur les questions transversales comme l'autonomisation des femmes et des jeunes.

7. Si l'urbanisation offre de nombreuses possibilités telles que l'accélération de l'avènement de la prospérité, elle soulève aussi un certain nombre de difficultés, résultant notamment de l'accroissement des inégalités et des conflits sociaux, et elle a des incidences sur le changement climatique. Le système des Nations Unies a réussi à susciter un changement de paradigme en ce qui concerne l'urbanisation et ses liens avec le développement durable, la paix, les droits de l'homme et le changement climatique. Pour préserver la

dynamique ainsi créée, il faut renforcer ONU-Habitat. Lors de l'examen du projet de résolution, la Deuxième Commission gardera à l'esprit que les fonctions normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ne peuvent être dissociées ; elles constituent en effet un cadre intégré et sont essentielles pour le changement stratégique porteur de transformations de la ville.

8. Notant que la structure de gouvernance d'ONU-Habitat revient aux États Membres, il dit que la réforme en cours du Groupe des Nations Unies pour le développement lancée par le Secrétaire général, offrira aux États Membres de nouvelles possibilités de se mettre d'accord sur un modèle de gouvernance puissant et efficace pour ONU-Habitat, qui tire les enseignements des modèles de gouvernance utilisés dans d'autres fonds et programmes des Nations Unies. Les mesures visant à améliorer les outils de gestion utilisés par ONU-Habitat, notamment en adoptant des procédures utilisées ailleurs dans le système des Nations Unies, pourraient accroître la transparence, la responsabilité, l'efficacité et la productivité sans qu'il faille engager des dépenses supplémentaires.

9. S'agissant des questions financières, il indique que près de 85 % du budget annuel d'ONU-Habitat, qui se monte environ à 200 millions de dollars, concerne la coopération technique et provient de contributions à des fins spéciales. Le budget de base représente les 15 % restants du budget annuel. Toutefois, les contributions volontaires non affectées à la part du budget sont en baisse. Malgré les efforts de réduction des coûts, notamment des dépenses de personnel, un appui supplémentaire au budget de base est nécessaire pour assurer la capacité normative de l'organisme et aider les pays les moins avancés où les taux d'urbanisation sont parmi les plus élevés au monde.

10. Il demande aux États Membres de dégager un consensus sur des solutions viables afin de permettre à ONU-Habitat de développer ses connaissances techniques et de conserver sa capacité d'aider les villes, les établissements humains et les États Membres à répondre aux difficiles problèmes de l'urbanisation.

11. **M<sup>me</sup> Edison** (Nigéria) demande quelles mesures ont été prises dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes pour permettre aux pays subsahariens de s'attaquer à des problèmes tels que la pauvreté, la création d'emplois, l'accessibilité économique et la construction de logements décents dans les villes, en particulier pour les jeunes. Elle demande aussi quels sont les plans et politiques d'ONU-Habitat pour renforcer la capacité des États africains de publier les

données ventilées et scientifiques nécessaires pour suivre la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Une autre question est de savoir comment la technologie, l'innovation et les meilleures pratiques pourraient être transférées aux pays en développement par des partenariats, afin de faciliter la recherche-développement pour mettre en place l'infrastructure nécessaire de façon que les établissements humains soient conformes aux normes de décence.

12. **M<sup>me</sup> Klaus** (Observatrice de l'Union européenne) dit qu'elle trouve encourageant d'apprendre que les modalités administratives et de gestion d'ONU-Habitat pourraient être améliorées avec les ressources existantes et demande quelles mesures sont prévues ou ont été prises à cet effet.

13. **M<sup>me</sup> Kacyira** (Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat), répondant aux questions posées, dit que la question de l'urbanisation en Afrique subsaharienne est devenue critique. Le Gouvernement nigérian a apporté une aide précieuse à l'élaboration de la position africaine commune en vue d'Habitat III ; cette position a été prise en compte dans le Nouveau Programme pour les villes et l'Agenda 2063 et elle est utilisée pour aborder l'urbanisation en Afrique subsaharienne. ONU-Habitat, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, a mis au point plusieurs outils pour évaluer et surveiller la mise en œuvre au niveau local, notamment l'Initiative pour la prospérité des villes qui offre un moyen de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes et est déjà appliquée dans plusieurs pays. Il est prévu d'élargir cette initiative, mais des ressources de base supplémentaires seront nécessaires à cet effet. En partenariat avec l'OCDE, des efforts sont également faits pour lancer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre d'un programme d'élaboration d'une politique urbaine nationale ; plus de 20 pays africains se sont déjà inscrits, et certains ont même commencé à contribuer financièrement à plusieurs projets. Dans certains cas, l'urbanisation n'est pas le résultat du développement mais l'effet d'une situation de crise, et elle devrait être utilisée comme moyen de passer pacifiquement de la crise au développement. La neuvième session, toute proche, du Forum urbain mondial, à Kuala Lumpur, présentera les efforts faits et sera l'occasion d'établir des réseaux et des partenariats pour le Nouveau Programme pour les villes et de traiter la dimension urbaine du Programme de développement pour 2030.

14. Notant que l'Union européenne est l'un des principaux donateurs d'ONU-Habitat pour ce qui est des ressources réservées à des fins spécifiques, elle dit qu'ONU-Habitat a commencé comme toute petite organisation dont la fonction était essentiellement normative. Toutefois, sa fonction opérationnelle a évolué avec le temps et ONU-Habitat est maintenant partagé entre deux types d'activités, le développement et l'humanitaire, dans le système des Nations Unies. Malheureusement, la croissance des activités opérationnelles ne s'est pas accompagnée de l'adoption de règles administratives et financières utiles, et ONU-Habitat est parfois obligé de déléguer certaines fonctions à d'autres entités des Nations Unies. Une évaluation indépendante récente montre qu'ONU-Habitat est un organisme efficace, transparent et responsable, mais il faut lui donner accès aux règles et règlements qui lui permettront de travailler dans les opérations de terrain.

15. **Le Président** invite la Commission à un débat général sur la question.

16. **M. Cadena** (Équateur), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le développement urbain durable et les établissements humains peuvent être, aux niveaux national et territorial, un important moteur de développement durable. Le Groupe est fermement attaché à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, qui voit dans le rôle des villes et des établissements humains un facteur du développement durable.

17. Le système institutionnel actuel de l'Organisation des Nations Unies est parvenu à un point d'épuisement et n'a plus l'efficacité et la cohésion nécessaires à la mise en œuvre intégrale du Nouveau Programme pour les villes. Tout doit être fait pour améliorer la manière dont le système des Nations Unies aborde les questions des établissements humains et la façon dont ce système est dirigé, responsabilisé, et obtient une efficacité et des résultats sur des questions de ce type. Les conclusions et les recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/72/311) fournissent des informations utiles aux États Membres à ce sujet.

18. Pour honorer les engagements énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes, il est indispensable d'adopter des politiques facilitatrices à tous les niveaux, d'assurer une planification participative et une bonne gestion de l'aménagement du territoire urbain, ainsi que des moyens efficaces de mise en œuvre et une coopération internationale. La communauté internationale doit faire plus pour éliminer la pauvreté,

réduire les disparités de richesse et de revenus et encourager une croissance économique inclusive et soutenue pour que l'urbanisation dispose de bases solides. Les villes devraient être planifiées scientifiquement et des aménagements doivent être apportés aux équipements urbains, aux services publics et à l'accessibilité. Les difficultés pratiques dans les pays en développement doivent être éliminées, et les pays développés en particulier doivent honorer les engagements qu'ils ont pris s'agissant du financement, du transfert de technologie, des ressources humaines, de l'accès aux marchés et de l'allègement de la dette.

19. **M. Ismail** (Brunéi Darussalam), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est – ASEAN), dit que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes est indispensable étant donné l'importance que revêt une bonne planification de l'urbanisation pour le développement durable et pour une croissance économique soutenue et inclusive. L'urbanisation viable à terme est une priorité de plus en plus prononcée pour l'ASEAN, en particulier compte tenu de l'accroissement prévu des migrations vers les villes. Les membres de l'ASEAN s'emploient à élaborer et partager leur stratégie d'urbanisation durable dans le contexte du Plan directeur de l'ASEAN pour la connectivité, 2025. L'importance de la coopération et de la coordination à l'intérieur des États avec la participation des autorités locales, des organismes nationaux et des habitants est également reconnue.

20. La région de l'ASEAN est très vulnérable aux risques découlant des changements climatiques et aux risques naturels, en particulier dans les zones côtières de très faible altitude. L'ASEAN se félicite donc de la coopération étroite avec ONU-Habitat sur l'avènement de villes écologiquement viables et sur les changements climatiques dans le cadre du Plan d'action ASEAN-Nations Unies pour 2016-2020. En outre, ONU-Habitat appuie l'accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence. Plusieurs mécanismes régionaux soutenant la viabilité environnementale ont été mis en place, notamment l'Initiative de l'ASEAN sur les villes écologiquement viables, qui donnent la priorité à la technologie sobre en carbone, voire à une économie neutre en carbone, ainsi que le Plan de la communauté socioculturelle de l'ASEAN pour 2025. Étant donné qu'une proportion importante de la population des pays de l'ASEAN est rurale, l'ASEAN attache une grande importance au développement de liens entre le milieu rural et le milieu urbain, et donc à la connectivité. Investir dans

l'agriculture durable améliorerait la sécurité alimentaire dans l'optique d'une urbanisation viable à terme.

21. L'ASEAN attend avec intérêt la tenue prochaine de la neuvième session du Forum urbain mondial à Kuala Lumpur, qui sera l'occasion d'examiner les engagements mondiaux pris dans le Nouveau Programme pour les villes et de partager les données d'expérience et les pratiques optimales sur l'urbanisation durable.

22. **M. Herrera Molina** (El Salvador), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes – CELAC), dit que la CELAC est attachée à la vision commune de villes pour tous, présentée dans le Nouveau Programme pour les villes, et elle reconnaît les efforts déployés par certaines administrations nationales et locales pour assurer « le droit à la ville » dans leur législation. La CELAC a examiné les pratiques optimales, les exemples de réussite et les recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat (A/71/1006). Bien que les recommandations visant à améliorer l'efficacité, l'efficience, la responsabilisation et le contrôle global d'ONU-Habitat soient les bienvenues, la CELAC aurait préféré qu'on lui présente de nouvelles options sur des questions telles que la gouvernance du développement urbain durable afin d'élaborer des accords ambitieux, stratégiques, à long terme. La CELAC est consciente de la nécessité de réformer d'urgence ONU-Habitat, mais toute décision relative à l'amélioration de l'efficacité de l'organisme doit être prise parallèlement aux efforts faits pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement. Avant de prendre une décision sur la création d'ONU-Villes ou d'ONU-Urbain, toutes les informations concernant l'efficacité et les problèmes associés aux mécanismes existants de coordination doivent être présentées. En outre, il ne sera pas nécessaire de créer ONU-Villes comme mécanisme provisoire une fois que l'ensemble du système des Nations Unies aura été réorienté vers la mise en œuvre du Programme pour 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

23. La CELAC attend avec intérêt la mise en œuvre du nouveau cadre de développement et du Nouveau Programme pour les villes. Elle est résolue à promouvoir un développement urbain durable, aspect essentiel du développement durable lui-même, et elle se félicite de l'évolution conceptuelle vers une optique territoriale du traitement des questions urbaines. Il est indispensable de mettre en place un suivi efficace par pays pour mettre en œuvre pleinement et de façon

cohérente le Nouveau Programme pour les villes tout en continuant à viser l'impératif de ne laisser personne pour compte dans une démarche fondée sur les droits de l'homme. Il faut également faire en sorte que les villes et les établissements humains soient reconnus comme lieux du développement humain et que tous, sans discrimination, aient accès aux aménités et aux avantages qu'offre la ville et puissent participer effectivement à la prise de décisions sur l'aménagement du territoire et l'aménagement des villes. Une démarche antisexistes doit être intégrée aux mécanismes d'urbanisation, et des mesures prises pour faciliter l'accès aux équipements des personnes handicapées.

24. La CELAC est convaincue que les travaux du Groupe indépendant de haut niveau permettraient de déterminer la voie à suivre pour qu'ONU-Habitat puisse aider à résoudre les énormes problèmes qu'entraîne la transformation des établissements humains dans le monde, et que l'organisme soit bien adapté à sa mission qui est d'aider les États dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

25. **M. Islam** (Bangladesh), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que bien que l'urbanisation présente beaucoup de problèmes, elle offre un énorme potentiel de croissance économique, de cohésion sociale, de progrès écologique et de développement durable. Les pays les moins avancés connaissent une urbanisation rapide, causée surtout par l'exode rural et par l'accroissement naturel, et leur population urbaine devrait doubler en moins de 15 ans. Pourtant, en raison de l'insuffisance des capacités de planification urbaine et d'aménagement urbain aux niveaux national et local, les quartiers de taudis et les implantations sauvages sont en expansion et les inégalités de revenus s'aggravent.

26. Il existe un certain nombre de mesures à prendre pour que les pays les moins avancés puissent résoudre les problèmes de la ville et des établissements humains durables et puissent mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et atteindre l'objectif 11 du développement durable d'ici à 2030. Une meilleure planification urbaine aiderait à empêcher l'hypertrophie des quartiers de taudis et à améliorer l'accès à un logement d'un coût raisonnable, aux terrains, aux équipements et aux services de base. Des mécanismes appropriés doivent être proposés à tous les niveaux pour créer des capacités et faciliter l'accès à une aide financière pour l'aménagement urbain, et les pays les moins avancés devraient recevoir une aide suffisante pour être à même d'appliquer intégralement le Nouveau Programme pour les villes. Un cadre réglementaire doit

être défini pour assurer une meilleure gestion des terrains urbains, et il faut s'efforcer d'atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les villes et de promouvoir des villes soucieuses d'utiliser l'énergie de manière rationnelle. Des mesures doivent aussi être prises pour améliorer les moyens de transport urbain. Enfin, une démarche multisectorielle et multipartite doit être suivie, et il faut s'efforcer d'apporter un soutien financier et technique suffisant aux pays les moins avancés en transférant les technologies dont ils ont besoin pour créer des capacités et améliorer l'accès aux terrains urbains, aux logements et aux services de base.

27. **M. Blair** (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les petits États insulaires en développement, en particulier les membres de la CARICOM, sont aux prises avec les énormes problèmes entraînés par l'urbanisation rapide, à commencer par le manque de logements qui explique qu'une grande partie de la population vit dans des habitations insalubres particulièrement exposées aux risques de glissements de terrain, d'inondations et de tempêtes. La majorité de la population de la région latino-américaine et caraïbe vivrait en milieu urbain en 2030, de sorte qu'il faut traiter la question du développement urbain dans le contexte des trois piliers du développement durable. Les principales préoccupations de la région sont la protection des habitations contre l'élévation du niveau des mers, l'urbanisation rapide dans des quartiers vulnérables aux catastrophes, afin de réduire au maximum l'impact sur les vies humaines et les moyens de subsistance et de garantir que les équipements et les services de base sont conçus de façon écologiquement rationnelle.

28. Les pays membres de la CARICOM que le Nouveau Programme pour les villes va contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 11. Une démarche inclusive et cohérente s'appuyant sur des politiques choisies par les pays et dirigées par eux est essentielle pour la pleine mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La priorité doit être donnée à la création de capacités suffisantes au niveau régional, notamment par la mise en commun de données d'expérience et l'élaboration d'une politique régionale commune. La promotion de modes de consommation et de production viables tenant compte des besoins économiques et sociaux des pays en développement est également une condition de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

29. Les membres de la CARICOM demandent que l'on continue à s'efforcer d'améliorer le programme pour l'habitat et que l'on aide les pays en développement

dans des domaines tels que la législation urbaine, l'aménagement urbain, la conception des villes, le logement, la réhabilitation des bidonvilles et quartiers de taudis et la création de capacités. Une forte volonté politique de tous les partenaires est indispensable, et il faut renforcer le financement des établissements humains par un système plus prévisible et fiable comprenant un soutien technique pour aider les pays en développement à remédier aux effets négatifs d'une urbanisation rapide.

30. **M. Sinha** (Inde) dit qu'une grande partie de l'expansion urbaine projetée dans le monde concernera les pays en développement et que des ressources considérables et l'élaboration de politiques seront nécessaires pour résoudre les problèmes de l'urbanisation, afin de faire en sorte que l'hypertrophie des villes soit gérable à terme.

31. En Inde, l'urbanisation est désormais un facteur déterminant de la croissance économique rapide et d'une réduction rapide de la pauvreté. La population indienne urbaine devrait atteindre 575 millions en 2030, et l'Inde prend actuellement plusieurs mesures novatrices et dynamiques pour résoudre les problèmes de l'expansion des villes et valoriser les possibilités qu'elle offre. Une mission « Villes intelligentes » pour stimuler la croissance économique et améliorer la qualité de vie a été lancée dans plus de 60 agglomérations. La connectivité, dans les petites villes, est en voie d'amélioration grâce au développement de l'équipement, et des efforts sont en cours pour dynamiser le marché des obligations afin de répondre aux besoins massifs d'investissement dans le secteur des infrastructures urbaines. La mission « Clean India » (Nettoyons l'Inde) a été lancée en 2014 et un dispositif d'amélioration écologique est à l'étude dans le secteur des transports afin de valoriser les possibilités offertes par l'énergie verte.

32. L'Inde accueille favorablement la proposition du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat, de rendre universelle la composition de l'Assemblée mondiale des villes. Cependant, certaines des recommandations, notamment la création d'ONU-Villes, le Conseil d'administration, le Comité des administrations locales et le Comité des parties prenantes, doivent faire l'objet d'un examen plus poussé. Les préoccupations relatives à la baisse du financement d'ONU-Habitat doivent être prises en compte avant que cet organisme puisse agir plus efficacement en tant que centre faisant converger l'action des entités des Nations Unies sur des questions transversales relatives au Nouveau Programme pour les

villes et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. ONU-Habitat ne sera d'intérêt pour les États Membres, dans ses activités opérationnelles, que moyennant la création de bureaux de pays ayant des ressources adéquates et munis d'un ensemble de compétences techniques renforcées. L'Inde espère qu'ONU-Habitat sera renforcé dans le contexte plus large de la réforme de l'Organisation des Nations Unies afin qu'il soit à même de faciliter la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes de l'avenir.

33. **M. Gadait** (Malaisie) dit que son pays se prépare à accueillir la neuvième session du Forum urbain mondial en février 2018. Le Nouveau Programme pour les villes est particulièrement pertinent pour la Malaisie, dont 99 % des habitants devraient être des citoyens d'ici à 2050. Le Gouvernement veut faire participer les citoyens à l'aménagement des villes et des zones urbaines en leur donnant les moyens de le faire. Les autorités s'efforcent de fournir des logements adéquats, de qualité et d'un prix abordable aux ménages pauvres ou à revenu faible ou moyen ; l'objectif de 1 million de logements à bon marché en 2018 devrait être atteint.

34. La Malaisie reconnaît qu'il faut valoriser les synergies et les liens entre le Nouveau Programme pour les villes, le Programme pour 2030, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendaï pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Le Gouvernement a adopté plusieurs politiques visant à protéger l'environnement urbain, notamment des villes sobres en carbone accompagnées d'un système d'évaluation, ce qui serait une solution durable et plus écologique.

35. **M. Lu Yuhui** (Chine) dit que qu'il faut renforcer la coopération internationale pour aider les pays en développement à résoudre les redoutables problèmes que leur posent les établissements humains. La communauté internationale, et notamment les pays développés, devrait honorer ses obligations s'agissant du financement, de la technologie, des ressources humaines, de l'accès aux marchés et de l'allègement de la dette. Il faut dégager les liens qui existent entre le Nouveau Programme pour les villes, qui trace la voie d'un développement urbain viable à terme, centré sur l'individu, et les objectifs et cibles de développement durable figurant dans le Programme pour 2030 ; la communauté internationale devrait soutenir le rôle que remplit ONU-Habitat dans la promotion, dans le monde entier, d'un développement urbain durable.

36. Environ 57 % des Chinois vivent dans des villes ; l'urbanisation est devenue un important moteur de la croissance économique. Son gouvernement est soucieux

d'améliorer le développement des infrastructures urbaines et les conditions de vie dans les villes. Il attache la priorité au règlement des problèmes de logement des populations touchées par la pauvreté, notamment par la rénovation des quartiers de taudis et la construction de logements publics subventionnés. Les autorités soutiennent la « Journée mondiale des villes ».

37. **M<sup>me</sup> Ponce** (Philippines) dit que l'urbanisation relativement rapide de son pays a ouvert la voie à une croissance économique exceptionnelle et pourtant, elle a apporté aussi plusieurs problèmes. Le caractère anarchique de la croissance des zones urbaines a abouti à une mauvaise gestion des déchets solides et liquides, de la qualité de l'air et des moyens de transport, ainsi qu'à une exclusion sociale. Comme 8 Philippins sur 10 devraient vivre dans des villes ou agglomérations urbaines en 2030, il faut gérer avec soin les problèmes de l'urbanisation. Il est particulièrement important de construire des logements sûrs et décentes.

38. Le Plan de développement 2017-2022 offre un cadre de développement urbain inclusif et viable à terme. Des stratégies ont été élaborées pour éliminer la pauvreté dans les zones rurales par une meilleure connectivité avec les centres de croissance. Des projets d'amélioration des moyens d'existence sont en cours de réalisation, de même que dans le domaine du tourisme et du développement communautaire, et l'accent est mis sur la résilience étant donné le rôle que joue le changement climatique dans les catastrophes naturelles.

39. Pour l'application du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat a un rôle crucial à jouer. Les Philippines soutiennent les efforts faits pour qu'ONU-Habitat réponde mieux à son objet, et le Gouvernement a fait une contribution volontaire de 15 000 dollars à l'appui des programmes. De nombreux projets de coopération technique financés par ONU-Habitat dans le cadre des activités opérationnelles ont aussi une importante fonction normative, et les Philippines sont disposées à soutenir une démarche plus stratégique et plus programmatique dans la gestion des projets réalisés au moyen de fonds réservés pour porter au maximum leur intérêt normatif et leurs contributions. Les Philippines saluent le travail accompli par ONU-Habitat dans la fourniture de services consultatifs et de création de capacités, ainsi que pour l'assistance apportée à la rédaction des politiques urbaines nationales. Les débats montrent qu'ONU-Habitat est contesté, et comme ce thème revient souvent, il serait utile que les organisations qui fonctionnent à la base fassent connaître les enseignements dégagés grâce à l'excellente synergie obtenue avec ONU-Habitat. Les

Philippines sont pour l'intégration d'un mécanisme robuste de mise en œuvre, de coordination et de suivi qui aiderait les États Membres à relever les défis que posent l'urbanisation et la lutte contre la pauvreté.

40. **M. Momeni** (République islamique d'Iran) dit que si l'on veut remplir les ambitieux engagements consignés dans le Nouveau Programme pour les villes, il faut définir des politiques facilitatrices, organiser et gérer la participation à la gestion des villes et rechercher une mise en œuvre plus efficace, une coopération internationale et la création de capacités. Les besoins et les priorités des pays en développement sont différents mais doivent être pris en compte dans le système des Nations Unies. Les efforts en cours, notamment dans le cadre de la réforme des activités opérationnelles de développement, devraient aboutir à un renforcement d'ONU-Habitat, qui doit être plus efficace et mieux servir les pays en développement dans l'application du Nouveau Programme pour les villes et des aspects urbains des objectifs de développement durable.

41. Son pays prend des mesures pour résoudre les problèmes d'un urbanisme durable, notamment dans le document intitulé Vision 2025 et dans le sixième Plan national de développement pour la période 2017-2021. Le droit à un logement adéquat est reconnu dans la Constitution iranienne et un plan détaillé a été élaboré pour résoudre les différents problèmes de logement qui se posent dans le pays. La septième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement, qui se tiendra à Téhéran en 2018, devrait renforcer la coopération Sud-Sud, encourager l'échange de données d'expérience et être l'occasion pour la région, qui connaît le taux d'urbanisation le plus rapide dans le monde, d'examiner l'application du Nouveau Programme pour les villes.

42. **M<sup>me</sup> Nuran** (Indonésie) dit que la lutte contre la pauvreté s'est maintenant déplacée vers les villes et les zones urbaines, dont l'hypertrophie pose de graves problèmes de développement. L'absence de planification urbaine concrète et l'insuccès face au rythme rapide de l'urbanisation entravent les efforts déployés pour réaliser les objectifs de développement durable et appliquer le Nouveau Programme pour les villes. État insulaire en développement, l'Indonésie est gravement touchée par le changement climatique. Les autorités sont attachées à la création de capacités et entendent réunir les moyens de mise en œuvre, notamment financiers, afin de mettre en place les conditions d'un développement urbain écologiquement viable et résilient, et elles soutiennent sans réserve la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

43. L'Indonésie engage d'autres pays à donner la priorité aux efforts faits pour sauver, stabiliser et renforcer ONU-Habitat. Les autorités soutiennent la recommandation du Groupe indépendant de haut niveau tendant à une composition universelle du conseil d'ONU-Habitat, avec une refonte de la structure de gestion qui doit être plus rigoureuse, plus accessible et plus transparente. Les futures activités opérationnelles d'ONU-Habitat devraient mieux répondre à la demande, et il devrait exister un lien précis entre les priorités normatives et la stratégie d'ensemble. Une meilleure coordination avec les entités des Nations Unies qui s'occupent des problèmes de la ville et des établissements humains devrait rendre plus cohérente et plus efficace la mise en œuvre sur le terrain ; l'Indonésie est favorable à la création d'un mécanisme de coordination plus robuste.

44. **M. Naumkin** (Fédération de Russie) dit qu'il n'y aura pas de développement durable s'il n'y a pas de solutions complètes aux problèmes des villes. Le système des Nations Unies devrait aider les pays, là où c'est nécessaire, à réaliser l'objectif de développement durable 11, et le Nouveau Programme pour les villes devrait offrir des directives essentielles à ce sujet aussi bien aux pays qu'au système des Nations Unies pour le développement. ONU-Habitat, le principal organisme du système des Nations Unies s'occupant de l'urbanisation durable et des établissements humains, est bien reconnu dans le Nouveau Programme pour les villes. Depuis plus de 40 ans, ONU-Habitat accumule des connaissances spécialisées, une expérience qui peut aider les pays à mieux planifier l'aménagement urbain et les établissements humains. Pour améliorer encore ses résultats, l'organisme devrait s'efforcer de renforcer sa position financière et ses ressources humaines par une meilleure utilisation des structures existantes plutôt que par la création de plateformes parallèles.

45. Les principaux éléments de la réforme d'ONU-Habitat devraient être les suivants : renforcer le lien entre le siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, et le bureau de liaison, à New York, pour améliorer la coordination avec les activités d'autres entités des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme pour 2030, resserrer la coordination entre ONU-Habitat et les commissions régionales et préserver le caractère volontaire des contributions au budget d'ONU-Habitat tout en attirant de nouveaux donateurs venant de la société civile, du monde des entreprises et des fondations.

46. Son pays s'attache à créer des établissements humains viables à terme conformément au Nouveau Programme pour les villes. La population participe

directement aux diverses phases d'un programme prioritaire récemment lancé de construction de logements, de services d'utilité publique et d'aménagement de l'environnement urbain. Diverses mesures sont prises dans les municipalités de plus de 1 000 habitants, des moyens financiers étant fournis par les budgets fédéral et régional et par des investisseurs privés. Les recommandations d'ONU-Habitat sur le développement de l'espace public adaptées au contexte russe inspireront les bases du programme. La conférence sur l'espace public comme lieu de dialogue qui a eu lieu à Saint-Petersbourg en juin a été l'occasion d'examiner l'application du Nouveau Programme pour les villes en Fédération de Russie et dans la Communauté d'États indépendants.

47. **M<sup>me</sup> Shurbaji** (République arabe syrienne) dit que la coordination doit être améliorée au sein du système des Nations Unies, en particulier en raison du lien fondamental entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Nouveau Programme pour les villes et la paix et la sécurité dans le monde. Son pays a reçu d'ONU-Habitat un soutien technique bienvenu et une précieuse coopération qui ont mené à une amélioration de l'urbanisme, et la Syrie est consciente des problèmes qui se posent à cette entité. Il faut améliorer la performance d'ONU-Habitat en repérant des sources nouvelles de financement.

48. Du fait du conflit et du terrorisme, son pays connaît de graves difficultés. Son gouvernement a du mal à reconstruire le pays en raison de l'effet des mesures unilatérales prises contre lui. Elle appelle ONU-Habitat et d'autres programmes pertinents à poursuivre leur assistance, rappelant le droit de tous au développement. Elle appelle aussi de ses vœux un transfert de technologie destiné à renforcer les plans de développement urbain et à aider les pays en développement à valoriser l'assistance technique dont ils ont besoin pour créer des capacités dans le développement des établissements humains et des infrastructures.

49. La **Princesse Al Saud** (Arabie saoudite) dit que le développement urbain durable joue un rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et que le Nouveau Programme pour les villes aura un rôle à jouer dans l'urbanisation. Des politiques reposant sur des données objectives, la création de capacités, la formation et le partage des réussites faciliteraient son application.

50. ONU-Habitat doit jouer le rôle principal dans le système des Nations Unies s'agissant des directives relatives aux questions urbaines, mais d'autres entités

ont aussi à agir. Des mesures telles qu'une réforme et une restructuration internes devraient être prises pour rendre ONU-Habitat plus efficace et mieux adapté à son objet. Les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau, portant notamment sur la création d'ONU-Villes, devraient être appliquées parallèlement à d'autres mesures, et il faut trouver un bon équilibre entre la réforme institutionnelle et l'application du Nouveau Programme pour les villes. D'autres sources de financement pour ONU-Habitat, notamment dans le secteur privé, la société civile et les universités, devraient aussi être recherchées.

51. **M. Pinto Damiani** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'un développement urbain bien conçu et ménageant l'environnement devrait contribuer non seulement aux objectifs de développement durable mais aussi à la réduction des inégalités par un meilleur accès au logement pour les personnes les plus vulnérables, et cela devrait aider à éliminer la pauvreté et contribuer à une meilleure stabilité et à la paix.

52. Le droit au logement est proclamé dans la Constitution de 1999. Depuis, des efforts considérables ont été faits pour réduire la pénurie de logements, notamment par la construction de 1,8 million de maisons, et des politiques sociales couvrant la construction, l'achat et l'agrandissement des logements ont été décidées. Les moyens de réalisation des projets relatifs au logement et au développement urbain sont d'importance essentielle. La coopération internationale, notamment l'action des pays développés qui doivent honorer leurs engagements concernant le financement et le transfert de technologie, aiderait à mener une action concernant les établissements humains et à appliquer le Nouveau Programme pour les villes.

53. **M. Simon** (Éthiopie) dit qu'il faut valoriser une démarche synthétique et des synergies avec le Programme pour 2030, l'Accord de Paris, le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le Cadre de Sendaï pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, pour que la communauté internationale puisse mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et transformer les villes pour en faire des catalyseurs d'un développement inclusif et viable à terme. Le système des Nations Unies pour le développement doit être renforcé et ONU-Habitat être réformé et mieux adapté aux efforts entrepris par les États Membres. La communauté internationale doit augmenter son soutien politique et financier à ONU-Habitat pour rendre cet organisme plus efficace.

54. Son pays a déjà commencé à appliquer le Nouveau Programme pour les villes et à l'intégrer dans son plan de développement, en particulier pour ce qui est de l'ensemble des mesures de développement urbain. Les initiatives lancées dans le pays comprennent notamment un programme intégré de construction de logements appliqué depuis 2008 pour remédier à la pénurie de logements, qui a abouti à la construction de plus d'un quart de million de logements, stimulé l'emploi et réduit les zones de taudis. Une stratégie de développement de l'esprit d'entreprise est également en cours d'application pour réduire le chômage urbain, et des équipements sociaux et physiques sont progressivement développés avec la participation du secteur privé et une aide des partenaires de développement de l'Éthiopie. L'Initiative pour la prospérité des villes est également appliquée dans le pays. Son gouvernement ne ménage aucun effort à tous les niveaux pour résoudre les multiples problèmes de développement urbain de l'Éthiopie, avec la participation de tous les acteurs.

55. Les partenariats internationaux entrant dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud doivent être intensifiés pour l'application du Nouveau Programme pour les villes. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, doivent recevoir une aide sous forme d'un financement des opérations urbaines et d'un transfert de technologie.

56. **M<sup>me</sup> Pardungyotee** (Thaïlande) dit qu'une urbanisation et des établissements humains bien planifiés aideraient à lutter contre la pauvreté, réduire l'inégalité et empêcher la dégradation de l'environnement et la violence. Le Nouveau Programme pour les villes est un important instrument que peuvent utiliser les dirigeants pour aborder les immenses problèmes qui se posent aux habitants des villes, dans le monde, et qui pourrait servir de feuille de route pour l'application d'autres engagements internationaux.

57. ONU-Habitat a un rôle important à jouer pour contribuer à l'application du Nouveau Programme pour les villes et pour forger des partenariats au sein du système des Nations Unies et au niveau national. Les donateurs et les gouvernements devraient aider à préserver l'équilibre entre les fonctions normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, et la Thaïlande appuie la recommandation tendant à ce qu'ONU-Habitat renforce encore la complémentarité et la cohérence de ces deux fonctions. Le Nouveau Programme pour les villes doit être appliqué à tous les niveaux pour assurer une urbanisation viable, et ONU-Habitat peut jouer un rôle directeur pour aider les pays à mener leurs

opérations de planification urbaine durable et d'élaboration d'une législation à ce sujet.

58. L'urbanisation s'accélère en Thaïlande et une stratégie de développement urbain est intégrée au nouveau Plan de développement économique et social national (2017-2021), et son gouvernement cherche à donner à la population les moyens de trouver ses propres solutions au problème du développement durable au sein de chaque communauté, conformément à la philosophie officielle de l'autosuffisance économique. Des mesures législatives et autres devraient faciliter l'accès des personnes handicapées et des personnes âgées. Son gouvernement est aussi sur le point d'adopter une législation dont le but est de résoudre le problème des droits d'occupation des sols, et il met en œuvre une stratégie de 10 ans pour le développement du logement afin de construire en nombre suffisant de logements pour les citoyens pauvres et autres groupes vulnérables.

59. **M. Poudel Chhettri** (Népal) dit que la viabilité à terme des établissements humains et des villes est une condition préalable de la réalisation du développement durable. Il faut donc préserver la cohérence entre le Programme à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes, d'orientation pratique.

60. Le Népal est un PMA, sans littoral ; il sort d'un conflit et se relève des séismes catastrophiques survenus en 2015 ; ses plans en matière d'établissements humains et de reconstruction après la catastrophe doivent donc être détaillés, orientés vers l'avenir. Des mesures sont prises pour intégrer l'objectif de développement durable<sup>11</sup> dans la planification urbaine ; la promulgation de la nouvelle Constitution, en 2015, a ouvert plusieurs trajectoires de développement. L'utilisation des connaissances et des matériaux locaux pour la construction est très importante ; il en va de même de la coopération et de l'aide internationales, notamment pour le financement, l'investissement et le transfert de technologie.

61. La forte vulnérabilité du Népal aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique lui a appris l'importance de la résilience à tous les niveaux du développement national. L'infrastructure doit être de qualité, il faut utiliser au mieux les ressources et pouvoir réduire les risques et l'impact des catastrophes. Des mesures doivent être prises pour améliorer les quartiers de taudis et les bidonvilles afin de créer un environnement plus sûr, plus pacifique et plus viable à terme dans les villes.

62. Enfin, il faut s'efforcer d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat pour que cet organisme réponde mieux

à son objet qui est de faciliter la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ; cela un avantage pour le débat général sur la réforme des Nations Unies.

63. **M. Doumbeney Ndzigna** (Gabon) dit que son pays, qui fait partie du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, attache une importance particulière à l'application des résultats d'Habitat III et au renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le Gabon approuve les activités opérationnelles d'ONU-Habitat, en particulier l'aide apportée aux pays en développement dans la définition de leur politique d'urbanisme, et il apprécie l'aide qu'il a reçue pour la définition d'une stratégie nationale du logement et du développement urbains dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement.

64. Plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement pour assurer à tous les Gabonais un logement décent, notamment par une ambitieuse politique du logement et du développement urbain, la création d'une agence nationale de l'urbanisme, de la topographie et du cadastre, l'établissement d'un système d'information cadastrale et une société nationale de construction de logements sociaux. Le Gouvernement gabonais, qui cherche à construire des villes nouvelles viables à terme autour des pôles de croissance économique par des partenariats public-privé, a récemment adopté un plan de relance économique sur trois ans pour la période 2017-2019 ainsi que des directives pour le développement urbain.

65. Pour appliquer au mieux le Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat doit jouer un rôle plus actif dans la création de capacités. Il faut aussi établir des mécanismes financiers transparents et responsables s'appuyant sur les partenariats multilatéraux.

66. **M. Andambi** (Kenya) dit que les villes sont des moteurs de la croissance économique et de la création de richesse. Cependant, sans une bonne planification, une bonne gouvernance et la capacité de répondre aux besoins économiques et sociaux et aux problèmes environnementaux, l'urbanisation se bornera à être une ruralisation des villes. Le Nouveau Programme pour les villes offre un cadre tout indiqué pour la planification, le développement, la gestion de villes et d'établissements humains robustes et pour la réalisation de l'objectif de développement durable<sup>11</sup>.

67. Le Kenya est fier d'accueillir le siège d'ONU-Habitat, et les autorités réaffirment l'importance d'une meilleure efficacité de l'organisation, d'une amélioration de sa responsabilisation et de son contrôle,

en particulier en raison des responsabilités supplémentaires qui lui incombent dans le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le Kenya accueillerait avec satisfaction la création d'ONU-Villes étant donné le rôle et l'importance d'ONU-Habitat dans le système des Nations Unies comme centre de coordination de l'urbanisation durable et des établissements humains. Mais ONU-Habitat est l'un des organismes des Nations Unies dont le financement est le plus précaire, et le Kenya approuve la recherche de sources novatrices de financement, notamment par la création d'un fonds d'affectation spéciale mondial, l'augmentation de l'échelle des contributions volontaires fournies par les donateurs habituels et nouveaux et une stratégie de coopération avec les autres parties prenantes compétentes. La mobilisation des ressources par la communauté internationale pour une augmentation de la création de capacités, de l'assistance technique et du transfert de technologie doit s'accompagner d'un renforcement des partenariats locaux et internationaux et de la collaboration en vue de la construction dans l'ensemble de l'Afrique de villes intelligentes.

68. **M. Almeida Cunha Costa** (Brésil) dit que plus de 80 % des Brésiliens sont des citoyens, de sorte que le Brésil est très attaché à un urbanisme viable à terme conformément aux principes du « droit à la ville ». Le Nouveau Programme pour les villes est une feuille de route pour la réalisation de villes viables et il faut maintenant privilégier l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles concernant les villes. L'active participation de partenaires multiples est nécessaire, en particulier les administrations locales et la société civile, et il en va de même d'un renforcement des organismes et programmes des Nations Unies intervenant dans le développement urbain, en particulier ONU-Habitat.

69. Le Brésil salue le travail accompli par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat. Il note la disparité grandissante entre les fonctions normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat et entre son financement par des ressources non préaffectées et les fonds de coopération technique. Le Brésil recommande lui aussi de donner la priorité à l'équité, la vulnérabilité et l'exclusion dans le développement urbain, et il est favorable à un changement conceptuel vers une démarche plus nettement territoriale. Étant donné ses implications complexes, le cadre d'une possible réforme d'ONU-Habitat devrait faire l'objet de négociations tenant compte du processus plus général de

repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

70. **M<sup>me</sup> Edison** (Nigéria) approuve le cadre retenu pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, elle dit qu'elle est également favorable à ce que les États Membres soient invités à fournir un soutien à ONU-Habitat, parce que l'urbanisation constitue une menace critique pour le développement équitable et durable, notamment dans les pays en développement. Si les tendances présentes se prolongent, la proportion de citoyens devrait doubler, pour atteindre 90 % en 2050. L'un des problèmes est de repérer des stratégies de création d'établissements humains sûrs, abordables, inclusifs et viables pour remédier au déficit de logements.

71. Son gouvernement reste attaché à la Déclaration d'Abuja relative à Habitat III, qui définit les priorités de l'Afrique s'agissant du Nouveau Programme pour les villes. Il prend des mesures pour encourager un développement urbain viable à terme et remédier aux inégalités urbaines, notamment par des politiques, des programmes et un financement qui encouragent la construction de logements décentes pour tous. Son gouvernement est reconnaissant à la République de Corée de l'appui fourni pour l'élaboration d'une politique urbaine nationale, et il appelle le système des Nations Unies à faire davantage pour des partenariats mondiaux qui faciliteraient la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et garantiraient que l'Afrique n'est pas laissée pour compte.

72. **M. Dewar Viscarra** (Mexique) dit que les débats sur ONU-Habitat ont lieu à un moment très particulier de l'organisation : d'une part, la mise en œuvre d'accords normatifs majeurs dans le domaine du développement durable commence, tandis que, de l'autre, le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement pour assurer la réalisation du Programme pour 2030 bat son plein. Pour garantir qu'ONU-Habitat soit bien adapté au résultat de ce repositionnement et pour éviter les doubles emplois, il serait sans doute préférable d'attendre la publication du rapport du Secrétaire général, en décembre.

73. S'agissant des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau, il dit que le Mexique est favorable à un changement conceptuel allant dans le sens d'une démarche plus nettement territoriale mettant l'accent sur les régions métropolitaines, notamment les grandes villes, les villes, les banlieues et les villages. La recommandation d'établir une assemblée mondiale des

viles doit être évaluée à la lumière de l'expérience acquise par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en particulier son mécanisme de travail entre les sessions. Des problèmes pratiques se posent du fait de la coïncidence possible des sessions de l'Assemblée générale et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, notamment le fait que les autorités nationales responsables de l'environnement ne sont pas toujours celles qui sont aussi responsables du développement durable. La recommandation de créer ONU-Villes devrait être intégrée dans une série de mesures sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et du travail du Groupe des Nations Unies pour le développement.

74. **M<sup>me</sup> Alsuwaidi** (Émirats arabes unis), parlant au nom de la jeunesse des Émirats arabes unis, dit que comme 60 % des citoyens du pays auront moins de 18 ans en 2030, il faut donner aux jeunes un rôle dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

75. La population des Émirats a triplé au cours des 15 dernières années, et cette progression a amené à dégager plusieurs enseignements, notamment la nécessité d'encourager la tolérance, l'intégration et le pluralisme culturel, l'importance de la coexistence pacifique dans le milieu urbain et de la participation des jeunes, notamment les jeunes handicapés, aux processus de développement urbain. L'égalité des sexes est une autre considération dont il faut tenir compte à tous les niveaux du Nouveau Programme pour les villes. Un développement urbain ne pourra être viable sans l'autonomisation des femmes et sans une législation prévoyant l'égalité de rémunération pour un travail égal.

76. **M. Almutawa** (Émirats arabes unis) dit que la création de villes viables à terme revêt une importance particulière pour la jeune génération qui héritera de ces villes, et il faut donc donner aux jeunes un moyen de participer aux décisions, notamment aux décisions publiques. Les Émirats ont donné l'exemple en nommant une femme de 22 ans ministre de la jeunesse.

77. La mise en valeur des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique sont un moyen simple et peu coûteux de développement économique et social. Les Émirats développent l'utilisation de l'énergie solaire afin de créer un environnement viable, et les autorités privilégient des méthodes de construction ménageant l'environnement. L'énergie renouvelable crée des emplois pour les jeunes, à qui il faut donner une formation adaptée au marché du travail.

78. Son pays accueillera la dixième session du Forum urbain mondial en 2020, qui sera l'occasion de passer en revue l'application des résultats d'Habitat III

79. **M. Al Ghareeb** (Bahreïn) dit que son pays a beaucoup progressé dans l'aménagement urbain viable depuis l'adoption de la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) à Istanbul en 1996. Un développement urbain équilibré devrait faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Bahreïn a intégré les objectifs de développement durable dans son programme national pour la période 2015-2018. Le pays a adopté plusieurs initiatives pour la gestion urbaine à la lumière des résultats d'Habitat III, et les autorités attachent une grande importance au Nouveau Programme pour les villes.

80. Bahreïn souhaite assurer son développement humain et s'efforce pour cela de promouvoir l'amélioration du niveau de vie de sa population. Le logement est une question importante et les autorités se préparent à réviser la politique nationale du logement avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'ONU-Habitat. Des projets de construction de logements à moyen et à long terme sont en cours de réalisation avec l'aide de partenariats, notamment avec le secteur privé, et les nouvelles technologies et l'énergie renouvelable sont utilisées aussi largement que possible dans cette entreprise.

81. **M. Traore** (Sénégal) dit que le Nouveau Programme pour les villes est un outil important pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour assurer sa pleine réalisation. Étant donné les effets dommageables d'une urbanisation rapide et souvent mal conçue, la nécessité d'une planification du développement urbain et de l'aménagement du territoire par la régularisation de l'utilisation des terrains doit être privilégiée pour prévenir la prolifération des établissements spontanés. Il faut mettre l'accent sur le développement de villes résilientes utilisant au mieux l'énergie et augmenter les ressources financières pour faciliter la réalisation des politiques de logement social et améliorer les infrastructures.

82. Le Sénégal prend plusieurs mesures pour résoudre les problèmes de l'expansion urbaine rapide. La nouvelle politique de développement national et les mesures prises pour encourager la communalisation ont permis d'augmenter le nombre de logements sociaux.

83. **M. Dzonzi** (Malawi) dit que le Malawi a progressé dans l'application des résultats d'Habitat III. La capacité du Ministère des sols, du logement et du développement urbain a été augmentée ; un programme de développement urbain viable à terme pour tout le pays a été élaboré afin de résoudre les problèmes de coordination ; et le cadre de suivi des objectifs de développement durable a été adapté au Malawi. La formulation d'une politique de la ville a commencé et la politique du logement devrait bientôt être réexaminée. Un programme de subventions des matériaux de construction est appliqué pour faire en sorte que les pauvres en milieu rural puissent se loger à peu de frais et de façon décente. De nouvelles lois foncières ont récemment été adoptées pour assurer, en particulier aux femmes, la sécurité d'occupation des sols.

84. ONU-Habitat, qui joue un rôle de coordonnateur de l'urbanisation durable et du développement des établissements humains, doit être renforcé. Le Nouveau Programme pour les villes est une feuille de route pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 et pour cela, il faut un mécanisme robuste d'application, de coordination et de suivi. Notant les effets du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes sur l'infrastructure urbaine, il préconise la création de partenariats et une collaboration pour le développement d'une infrastructure robuste et durable.

85. **M. Nour** [Organisation internationale pour les migrations (OIM)] dit que les migrants apportent une éminente contribution à l'expansion et à la prospérité des villes dans le monde entier et que le phénomène migratoire est en plein essor. L'OIM apprécie grandement le Nouveau Programme pour les villes qui reconnaît le rôle positif du phénomène migratoire dans les villes et la nécessité de définir des dispositifs qui permettent aux migrants d'apporter une contribution positive à la vie des villes et cherche à garantir à tous les citoyens, migrants compris, des moyens de vivre une vie enrichissante dans la dignité.

86. L'OIM apprécie beaucoup son partenariat avec ONU-Habitat et reconnaît le rôle de cet organisme pour aider les États Membres à appliquer le Nouveau Programme pour les villes. L'OIM a élaboré une panoplie d'outils pour un soutien technique aux États Membres en vue de l'élaboration de programmes attentifs aux migrants, et cette entreprise s'inspire des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes ainsi que de la panoplie d'outils pour le traitement du phénomène migratoire

dans la gouvernance urbaine, panoplie qui avait été approuvée par les États Membres lors d'Habitat III.

87. L'OIM, ONU-Habitat et le réseau des Cités et gouvernements locaux unis organiseront en Belgique, en novembre, la Conférence mondiale sur les villes et les migrations ; cela devrait donner aux différents acteurs l'occasion de faire le bilan de leur contribution à la gestion du phénomène migratoire aux niveaux local et territorial.

88. **M<sup>me</sup> Kacyira** (Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour les établissements humains – ONU-Habitat) remercie les États Membres pour les mesures qu'ils ont prises pour soutenir le Nouveau Programme pour les villes et ceux des objectifs de développement durable qui ont trait aux villes ; elle accueille aussi avec satisfaction le soutien exprimé au renforcement du rôle d'ONU-Habitat pour aider les États Membres à honorer ses différents engagements. Le renforcement d'ONU-Habitat sera entrepris sous la direction du Secrétaire général et dans l'esprit du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Les questions soulevées par le Groupe indépendant de haut niveau, en particulier sur la poursuite de l'intégration des travaux normatifs et de recherche d'ONU-Habitat dans ses programmes, sont en cours de règlement. L'amélioration de la coordination des travaux d'ONU-Habitat dans le système des Nations Unies et le renforcement des partenariats avec le secteur privé, les administrations locales et d'autres acteurs se poursuit. Elle engage les États Membres à fournir le soutien politique et financier nécessaire pour permettre à ONU-Habitat de faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

*La séance est levée à 12 h 55.*